
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
En exercice :	14
Présents :	13
Votants :	13

Date de convocation et d'affichage : 07 décembre deux mil vingt

Séance du : **L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents :

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette -
Mme LELEU Nathalie – Mme KLEINERT Jessy – M. DUPONT François – M. DESCAMPS
Laurent – M. DEL FABRO Gérald – M. COQUELLE Jean-Luc – M. DUBIEL Michaël –
M. VAN MOORLEGHEM Yoann - Mme JOOSTEN Denise - M. NOËL Nicolas

Absente excusée : Mme D'HALLUIN Chantal

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann VAN MOORLEGHEM

DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) DE LA CAC

Madame le Maire fait lecture d'une lettre de la Communauté d'Agglomération de Cambrai du 26 octobre 2020. Cette dernière a décidé par délibération en date du 12 octobre 2020 de la composition de la C.L.E.C.T.

Elle sera composée d'un Président, Monsieur SIEGLER Nicolas et d'un représentant par commune.

Il est nécessaire de désigner un représentant de notre commune

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la nomination de Mme BLANCHARD Yvette

DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'iNord

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales...* »,

Vu la délibération numéro 2017/33 en date du 05/04/2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner M. DESCAMPS Laurent comme son représentant titulaire à l'Agence, et Mme DE COCK Stéphanie comme son représentant suppléant.
- Autorise le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

REMBOURSEMENT SINISTRE VITRAUX ÉGLISE DU 05/12/2019

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour faire suite au sinistre survenu le 05 Décembre 2019, elle a reçu de notre assureur, Monsieur Bruno CHARLET, AXA ASSURANCES à Cambrai un chèque de 5 310.06 € (cinq mil trois cent dix euros six centimes).

Après avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent l'encaissement du chèque de 5 310.06 € (cinq mil trois cent dix euros six centimes).

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PLATEAU SPORTIF

Madame le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés auprès de trois cabinets d'études pour l'établissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de la création du plateau sportif.

Il s'agit de :

SG ingénierie qui propose 7 800.0 00 € HT

Géomètre Expert qui propose 8 060.00 € HT

ATC 59 qui propose 5 200.00 € HT

Madame Le Maire informe que le contrat de maîtrise d'œuvre a été octroyé au bureau d'études ATC 59 à Lieu St Amand pour un montant de 5 200.00 € HT et 6 240.00 € TTC sur la base de 4 % de 130 000.00 € HT

AMÉNAGEMENT RUE DES PÂTURETTES

Madame Le Maire fait lecture d'un courrier du 10/11/2020 des habitants de la rue des Pâtorettes sollicitant l'aménagement de la rue (macadamiser la rue et extension de l'éclairage public)

Après en avoir discuté, Le Conseil Municipal prend note de leur demande et inscrira ces travaux durant le mandat après l'obtention des subventions.

Une réponse individuelle sera adressée aux demandeurs

RÉNOVATION DES ENROBÉS AUX ABORDS DU TERRAIN DE FOOTBALL

Madame Le Maire indique à l'assemblée que des travaux de rénovation en urgence doivent être réalisés aux abords du terrain de football.

2 entreprises ont répondu.

Il s'agit de :

- LECLERCQ TP à Solesmes pour un montant de 23 130.00 € HT
- JEAN LEFEBVRE à Denain pour un montant de 22 000.00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient l'entreprise JEAN LEFEBVRE à Denain pour un montant de 22 000.00 € HT soit 26 400.00 € TTC

- Autorise Madame Le Maire, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

CREATION D'UN PLATEAU SPORTIF

Dans le cadre du plan de relance, Madame Le Maire informe que des subventions « ANS et ADVB relance » ont été obtenues.

Les travaux doivent absolument commencer avant le 31 mars 2021.

En conséquence, l'entreprise ID VERDE à Bouchain a été consultée et a présenté un devis de 69 966.80 € HT. Ce dernier a été validé par la maîtrise d'œuvre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- A retenu l'entreprise ID VERDE à Bouchain pour un montant de 69 966.80 € HT soit un montant TTC de 83 960.16 €
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables

TRAVAUX RUE LE MARAIS

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de peaufiner l'approche financière des travaux sur la rue Le Marais.

A cet effet, il est nécessaire de lancer des appels d'offres.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la consultation.

LOCATIONS ZONES DE LOISIRS

Monsieur et Madame BRUGUET Aimé, renouvellement au 01/02/2021

Parcelle N°1 Marais aux vaches

Loyer 240.00 €

Monsieur REGNIER JEAN-MARIE, résiliation au 01/02/2021

Parcelle N°14 Ancien terrain de football

Successesseur **Mademoiselle DECHAPPE Sonya et Madame HAMOUR Brigitte** au 01er février 2021

Loyer 190.00 €

Monsieur MOUVEAU Jean-Marie, Changement au 01/02/2021

Parcelle N°25 Marais Aux Vaches

Successesseur **Madame MOUVEAU née GONZALEZ-GARCIA Patricia** au 01er février 2021

Loyer 180.00 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Yvette BLANCHARD